

Rapport N° 2021/18

Aménagement d'affichages numériques dans tous les bâtiments scolaires de Nyon

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 485'000.- TTC

Nyon, le 1^{er} mars 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 30 novembre 2021. Elle était composée des Conseillères et Conseillers Taïna Pieren, Christine Vuagniaux, Jacqueline Naepflin Karlen, Mathilde Vuille, Claude Farine, Camille Jaquier, Rasmus Nilsson, Gianluca Solimine, et Jonas Donnet. Alexia Seguy était excusée. Madame Stéphanie Schmutz, Municipale en charge de la cohésion sociale et territoire ainsi Monsieur Claude Uldry, Municipal en charge des finances et bâtiments ainsi que leurs chefs de Service respectifs étaient présents. Nous les remercions pour leur présence et leurs explications.

Présentation

Le préavis qui fait l'objet du présent rapport découle de la volonté de la Ville de moderniser les infrastructures scolaires ainsi que le mode d'enseignement. En l'occurrence, cela consiste en l'acquisition, l'installation et l'exploitation d'écrans d'affichages numériques.

Avant 2018, la Ville avait déjà acquis et installé des écrans interactifs dans plusieurs établissements scolaires nyonnais et désirait, au travers du préavis N° 125/2018, poursuivre ce travail de modernisation pour les écoles de Gai-Logis, du Rocher et de La Paix. Le préavis a été renvoyé en Municipalité pour des raisons principalement économiques. Fin 2021, un nouveau préavis est déposé pour ces trois écoles. Il ne restera que l'école du Centre-Ville à équiper. Cela fera l'objet d'un préavis propre, dans le cadre de sa rénovation.

On passe ainsi de 41 à 49 écrans pour un montant qui était de CHF 523'000.- en 2018 et qui passe à CHF 485'000.- aujourd'hui. De plus, les conditions de maintenance sont plus avantageuses aujourd'hui. En revanche, les écrans ne sont plus des écrans interactifs, mais de simples périphériques d'affichage. Ceci est contrebalancé par la distribution de tablettes tactiles à la charge du Canton. Ces évolutions sont le fruit d'âpres négociations entre le Canton et les communes.

La responsabilité du financement et coûts

Menés par l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), des échanges avec le Canton émergèrent un nouveau Règlement sur les constructions scolaires et notamment une nouvelle répartition des charges liées aux formations. Le bâti à la charge des Communes et, à la charge du Canton, l'équipement. Les affichages numériques sont maintenant inclus dans cette dernière catégorie, mais cependant que partiellement couverts par cette nouvelle disposition.

Conséquence de cette mise à jour, l'entretien des éléments fournis ou parrainés par le Canton est également à la charge de l'État de Vaud pour une durée de 8 ans. L'entretien de l'infrastructure réseau, qui reste à charge de la Commune, s'élève à CHF 10'000.-/an.

Pour être précis, l'affichage numérique frontal (ANF) est un modèle choisi pour l'ensemble des écoles du Pays de Vaud. N'importe quel modèle d'ordinateur peut y être branché. Aux côtés de l'écran sont prévus deux panneaux rabattables sur lesquels on peut écrire au stylo. Le canton prend en charge une partie des coûts et les plafonne à CHF 2500.- ; le reste étant assumé dès lors par la Commune. La Commission a demandé s'il était possible de connaître la somme engagée par le Canton. Réponse fut donnée que non, mais que le Canton prenait plus de la moitié du montant total des ANFs.

La Commission se demanda pour quelles raisons l'installation au Rocher était plus chère, particulièrement les honoraires d'architecte liés à ce bâtiment. Réponse fut donnée que les spécificités du bâtiment ainsi que le nombre d'écrans installés dans cet établissement (qui passent de 28 à 35) ont une influence certaine sur les coûts. Concernant les frais d'architecte pour le Rocher, il est compté 7 heures par salle de classe. La Municipalité se déclare satisfaite dans sa maîtrise des coûts.

Ces installations sont amorties sur 8 ans et non 7 ans comme l'ont été les écrans installés à l'école du Couchant et du Cossy.

Garantie, maintenance et exploitation

Le Canton prend en charge les coûts liés à la maintenance, l'entretien et la formation du matériel qu'il fournit, ou parraine, pour une durée de 8 années (exception faite des écrans interactifs installés auparavant par la Ville). Plus précisément, il s'agit des ANFs, boîtiers de diffusions (AppleTV), tablettes tactiles, ordinateurs. L'entretien de l'infrastructure réseau est à la charge de la Commune et s'élève à un montant de CHF 10'000.- par an pour l'ensemble des écoles.

La Commission s'enquiert de ce sujet passé les huit années d'exploitation. La Municipalité explique que l'UCV et l'AdCV comptent continuer les négociations avec le Canton afin qu'il continue de prendre en charge l'entretien et la maintenance.

Les écrans dédiés à l'enseignement ont une durée de vie estimée à 8 ans. Dans le Canton, de nombreux modèles différents sont installés depuis quelques années déjà. Leur longévité n'est pour le moment pas décriée.

Ecrans et enseignement

Après quelques échanges liminaires sur l'aspect sociétal lié à une augmentation inquiétante du temps d'exposition des enfants aux écrans qui ne fait malheureusement pas l'objet du présent préavis, la Commission demanda à la Municipalité si elle avait un retour des enseignants. D'après elle, en établissant que la qualité de l'enseignement avec ANFs dépend grandement de l'enseignant, il ne s'est manifesté aucune résistance à l'usage de ce matériel et de nombreux professeurs expriment une satisfaction. Certains membres de la commission ont les mêmes retours.

La Municipalité souligne que le Canton appuie fortement l'usage d'écrans par les professeurs, car cela fait partie de la stratégie d'enseignement voulue par l'État de Vaud.

Ecrans et durabilité

La Commission a aussi demandé à la Municipalité ce qu'il en est de la consommation de tout ce matériel. Celle-ci répondit qu'elle était dans l'incapacité d'évaluer l'impact sur la consommation électrique, car ces équipements remplaceront les anciens qui sont très énergivores, qui n'ont jamais été monitorés, et qu'il est difficile de prévoir avec quelle intensité les enseignants en feront usage.

La Commission estime qu'il serait profitable d'installer des panneaux photovoltaïques sur les écoles pour tendre à couvrir l'énergie consommée par le matériel. La Municipalité en a déjà l'intention.

Enfin la Commission s'est enquis de ce qui allait advenir de l'ancien matériel. La Municipalité a répondu qu'ils attendaient que l'AdCV, l'UCV et le Canton éludent la question.

Conclusion

Pour commencer, la Commission approuve le dénouement des négociations entre les Communes et l'État de Vaud concernant la mutualisation de l'acquisition des écrans, ainsi que la prise en charge d'une grande part des frais concernant l'installation de ces derniers. Même si des questions concernant la maintenance après huit ans d'exploitation restent ouvertes, la Commission est satisfaite que le Canton prenne en charge pour le moment ces coûts ainsi que ceux liés à la formation.

Cette nouvelle mouture du projet apparaît, aux yeux de la Commission, comme beaucoup plus profitable que la précédente pour la Ville. Par ailleurs et surtout, poursuivre l'installation de ces écrans permet aux élèves de bénéficier des mêmes méthodes d'enseignements quelque que soit l'établissement dans lequel ils sont assignés.

Voeux de la Commission

La Commission émet le vœu que la Municipalité évalue la consommation énergétique de ce matériel et cherche à la compenser par l'installation de panneaux photovoltaïque (ou assimilé) sur les écoles.

La Commission émet comme second vœu que la Municipalité trouve un moyen d'offrir une seconde vie au matériel remplacé ; si possible en menant une action commune avec d'autres établissements scolaires et/ou l'UCV et l'AdCV.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2021/18 intitulé « Aménagement d'affichage numérique dans tous les établissements scolaires de Nyon - demande d'un crédit d'investissement de CHF 485'000.- TTC »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir 49 équipements d'affichage numérique frontal (ANF), pour un montant de CHF 485'000.- TTC à installer dans les écoles du Rocher, La Paix et Gai-Logis ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 8 ans.

La Commission :

Taïna Pieren
Christine Vuagniaux
Jacqueline Naepflin Karlen
Mathilde Vuille
Alexia Seguy

Claude Farine
Camille Jaquier
Gianluca Solimine
Jonas Donnet (rapporteur)